Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 91 (1982)
Heft: 6

Artikel: Un nouveau secrétaire général pour la Croix-Rouge suisse
Autor: Bucher, Hubert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549340

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un nouveau secrétaire général pour la Croix-Rouge suisse

Le 13 mai dernier, ainsi que nous l'avions annoncé dans notre dernier numéro de «Contact», M. Hubert Bucher, avocat, a été élu nouveau secrétaire général de la Croix-Rouge suisse. A l'occasion de son entrée en fonctions, le 1er juillet 1982, la rédaction lui a posé quelques questions concernant ses activités passées et futures.

Réd.: Depuis quand travaillez-vous à la Croix-Rouge suisse? Quelles fonctions exerciez-vous jusqu'à présent?
M. Bucher: J'ai été engagé à la Croix-Rouge suisse le 1er juillet 1978 en qualité de collaborateur juridique et secrétaire auprè du Service de transfusion de sang. Je devais à cette époque m'occuper de toutes les questions juridiques soulevées par les quatre organes centraux: Secrétariat central, Laboratoire central, Service de la Croix-Rouge, Formation professionnelle (pour les professions de la santé), et assumer la fonction de conseiller juridique auprès du secrétaire général. En outre, ce dernier, M. Schindler, m'avait confié d'autres tâches, de nature administrative ou d'organisation.
Les tâches les plus délicates concernaient d'ailleurs le Service de transfusion de sang. En effet, le 1er janvier 1978, le nouveau statut régissant le Service de transfusion de sang est entré en vigueur. De nouvelles commissions ayant été créées, il s'agissait donc de les diriger dans leurs nouvelles fonctions afin de les rendre opérationnelles. Ce travail m'a totalement absorbé durant mes deux premières années d'activités au sein de la CRS.

Réd.: Quelles difficultés avez-vous rencontrées?
M. Bucher: Je poursuivrai donc sur le même thème: il a été très difficile d'appliquer le nouveau statut, en raison des divergences concernant les objectifs et les prinicipes de base qui opposaient le Laboratoire central d'une part, et les centres de transfusion régionaux d'autre part. Il y a eu également des altercations entre le Laboratoire central et les centres régionaux en raison de la concurrence qu'ils se portent sur le plan des prises de sang et dans le domaine de la commercialisation des conserves de sang ou autres produits dérivés du sang.
Personnellement, j'ai également rencontré de nombreuses difficultés dans l'organisation de la Croix-Rouge suisse et de ses multiples activités.

Ayant été formé dans le secteur de l'industrie privée, j'ai été accoutumé à trouver des structure et des méthodes de travail plus ou moins homogènes, et j'ai été amené à constater que les activités menées par la Croix-Rouge suisse sont infiniment plus compliquées, nuancée et sources de problèmes que je ne l'avais imaginé.

Réd.: Quelles sont vos priorités?
M. Bucher: Mon changement en qualité de secrétaire général implique en premier lieu de prendre des mesures au sein même du Secrétariat central, afin de poursuivre le travail déjà entrepris de manière homogène. Ensuite, j'ai l'intention, avec la collaboration des chefs de services, de remanier le budget prévu l'année 1983. Pour l'année en cours, nous avons déjà dû budgeter un déficit de plus de 700000 francs et il est à craindre que le budget de l'année 1983 ne présente un déficit encore plus important. Il faut donc prendre de nouvelles mesures afin de réduire la masse déficitaire à un taux raisonnable, notamment en réorganisant et en rationalisant l'activité administrative au sein du Secrétariat central.

Réd.: De telles prévisions n'exigent-elles pas des mesures radicales, comme par exemple une réduction des activités?
M. Bucher: On peut en effet obtenir une amélioration notable et faire des économies si l'on réduit la taille du Secrétariat central, mais concrètement des décisions indispensables doivent être prises.

Réd.: Dans ce cas, viendra-t-il en question d'entreprendre de nouvelles activités?
M. Bucher: Je ne vois pas la nécessité pour le moment de mettre en place de nouveaux domaines d'activité. Par contre, il existe une activité bien typique de la Croix-Rouge suisse qui aurait besoin d'un nouvel essor: le recrutement de membres pour le Service de la Croix-Rouge. Il y a de grands efforts à fournir dans ce domaine. Le travail d'information, plus particulièrement auprès des jeunes, devrait également être intensifié.

Réd.: C'est donc une tâche immense qui vous attend. Où puisez-vous les forces et l'équilibre nécessaires à un tel travail?
M. Bucher: Dans le peu de loisirs qu'il me reste, je me livre, en compagnie des membres de ma famille, à des activités sportives: courses en forêt, voile et tennis.

Réd.: Permettez-nous de vous souhaiter bonne chance et beaucoup de satisfactions dans l'exercice de vos fonctions. ■